

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

41 Rue de la Forge 83250 LA LONDE LES MAURES

BT 312

### INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 14/09/2021

Valide jusqu'au : 14/03/2022

N° de commande : 179177

Adresse : 41 Rue de la Forge 83250 LA LONDE LES MAURES

Cadastre :

83071 000 BT 312

Commune : LA LONDE LES MAURES

Code postal : 83250

Code insee : 83071

Lat/Long : 43.1414229 , 6.23110223265687

Vendeur ou Bailleur :

SNC MARIGNAN RESIDENCES

Acquéreur ou locataire :



### RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

#### Réglementaire

RADON Niveau 3

SEISME Niveau 2

ENSA/PEB Aucun

#### Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 2

ICPE 0

Sols Argileux Moyen (1)

(1) Une étude géotechnique est obligatoire en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel <b>Inondation</b>	<b>[Approuvé]</b> Le 30/12/2005 : Inondation Inondation Pansard/ Maravenne
<b>Exposition</b>	BT 312 <b>OUI</b>
Risque naturel <b>Feu de forêt</b>	<b>[Prescrit]</b> Le 13/10/2003 : Feu de forêt Feu de forêt -
<b>Exposition</b>	BT 312 <b>NON</b>
Risque minier	Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune
Risque technologique	Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune
<b>INFORMATIONS LEGALES</b>	Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



<https://www.etat-risque.com/s/METQP>

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

**Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

N°	du 07/10/2014	Mis à jour le
<b>2. Adresse ou parcelles</b>	<b>Code postal ou Insee</b>	<b>Commune</b>
41 Rue de la Forge 83250 LA LONDE LES MAURES	83250	LA LONDE LES MAURES

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR <b>N</b>				<b>Oui</b>	X	<b>Non</b>
Prescrit	Anticipé	Approuvé	X	Date	30/12/2005	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :						
inondation	X	crue torrentielle	remontée de nappe			avalanches
cyclone		mouvements de terrain	sécheresse géotechnique			feux de forêt
séisme		volcan	autres			
Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN				<b>Oui</b>		<b>Non</b>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés				<b>Oui</b>		<b>Non</b>

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>M</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>	X
prescrit	anticipé	approuvé		date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :						
		mouvements de terrain		autres		
Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM				<b>Oui</b>		<b>Non</b>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés				<b>Oui</b>		<b>Non</b>

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé				<b>Oui</b>	<b>Non</b>	X
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :						
	<b>Effet toxique</b>	<b>Effet thermique</b>	<b>Effet de surpression</b>			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé				<b>Oui</b>	<b>Non</b>	X
Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous						
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement				<b>Oui</b>		<b>Non</b>
L'immeuble est situé en zone de prescription				<b>Oui</b>		<b>Non</b>
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés				<b>Oui</b>		<b>Non</b>
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location				<b>Oui</b>		<b>Non</b>

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en						
<b>zone 1</b>		<b>zone 2</b>	X	<b>zone 3</b>		<b>zone 5</b>
Très faible		Faible		Modérée		Forte

### INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	X
--	------------	------------	---

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3	<b>Oui</b>	X	<b>Non</b>
--	------------	---	------------

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
---	------------	------------

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
<b>SNC MARGNAN RESIDENCES</b>	<b>14/09/2021 / LA LONDE LES MAURES</b>	

## ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L.112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

### Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	-	du	Mis à jour le
<b>2. Adresse</b>		<b>Code postal ou Insee</b>	<b>Commune</b>
41 Rue de la Forge	83250 LA LONDE LES MAURES	83250	LA LONDE LES MAURES

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Oui</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Non</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Révisé	Approuvé	Date			
Si oui, nom de l'aérodrome :						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Oui</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Non</b>	<input type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Oui</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Non</b>	<input type="checkbox"/>

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

<b>NON</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>zone A<sup>1</sup></b>	<input type="checkbox"/>	<b>zone B<sup>2</sup></b>	<input type="checkbox"/>	<b>zone C<sup>3</sup></b>	<input type="checkbox"/>	<b>zone D<sup>4</sup></b>	<input type="checkbox"/>
Aucun		Très forte		Forte		modérée		Faible	

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterincies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

#### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRESENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de : LA LONDE LES MAURES  
où est sis l'immeuble.

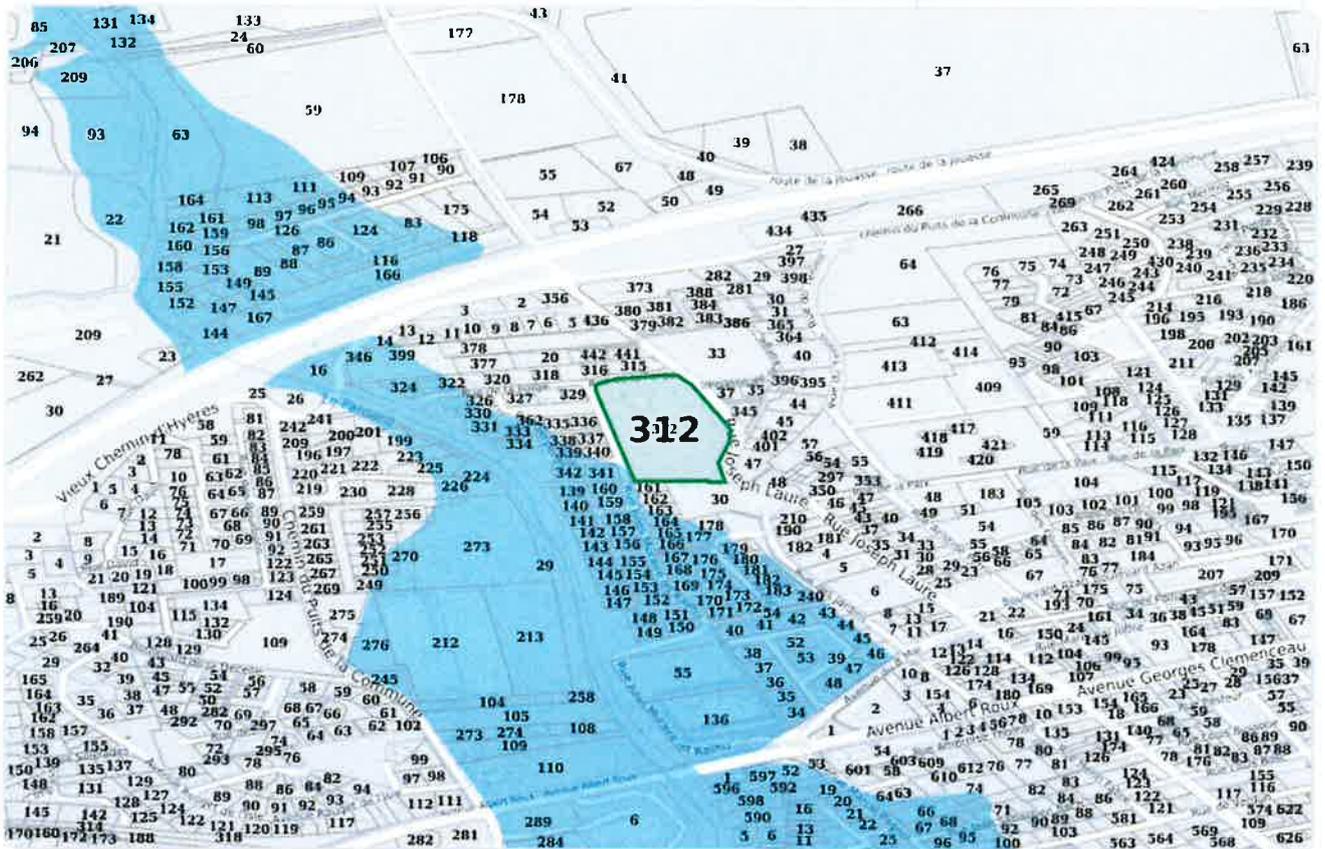
Vendeur ou Bailleur  
**SNC MARIIGNAN RESIDENCES**

Date / Lieu  
**14/09/2021 / LA LONDE LES MAURES**

Acquéreur ou Locataire

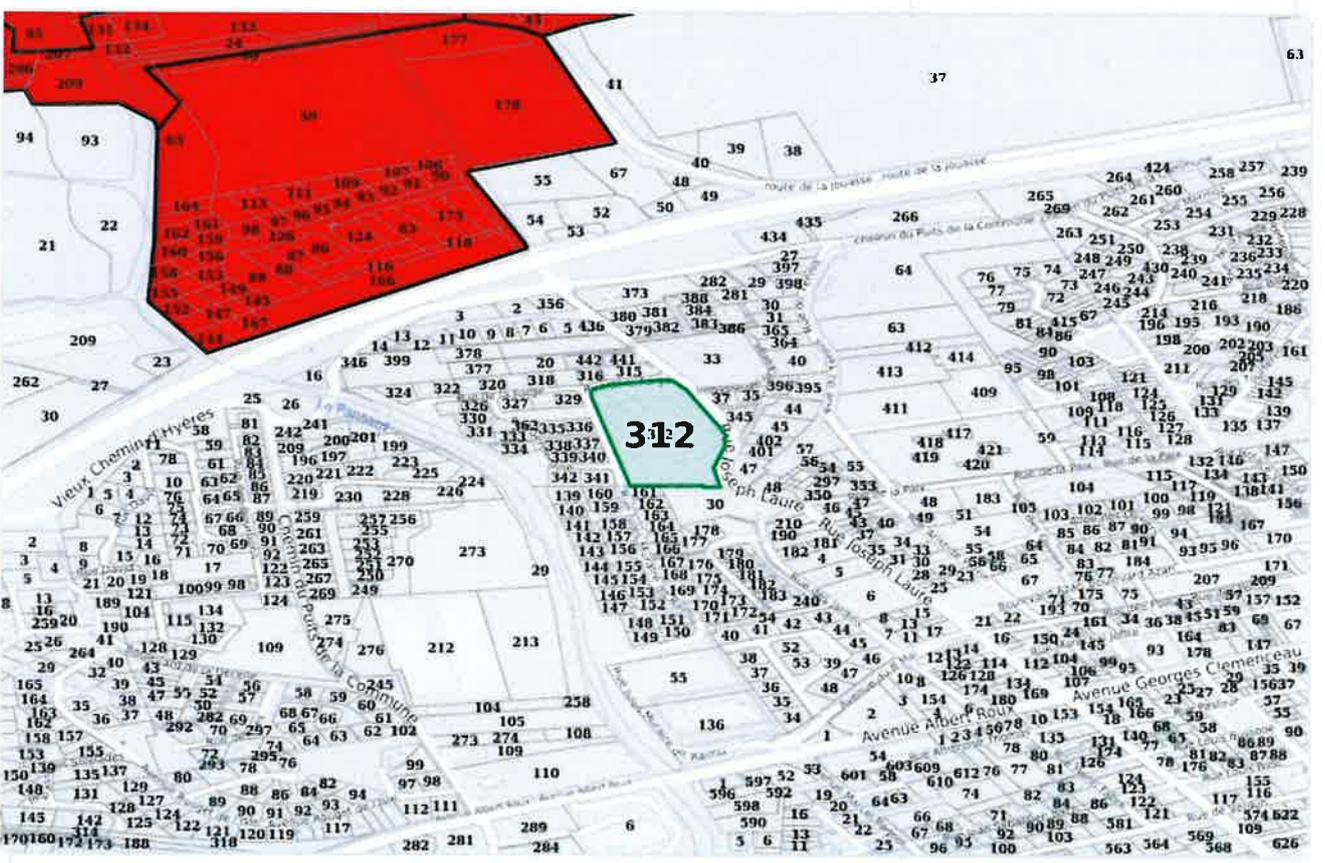
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

## INONDATION



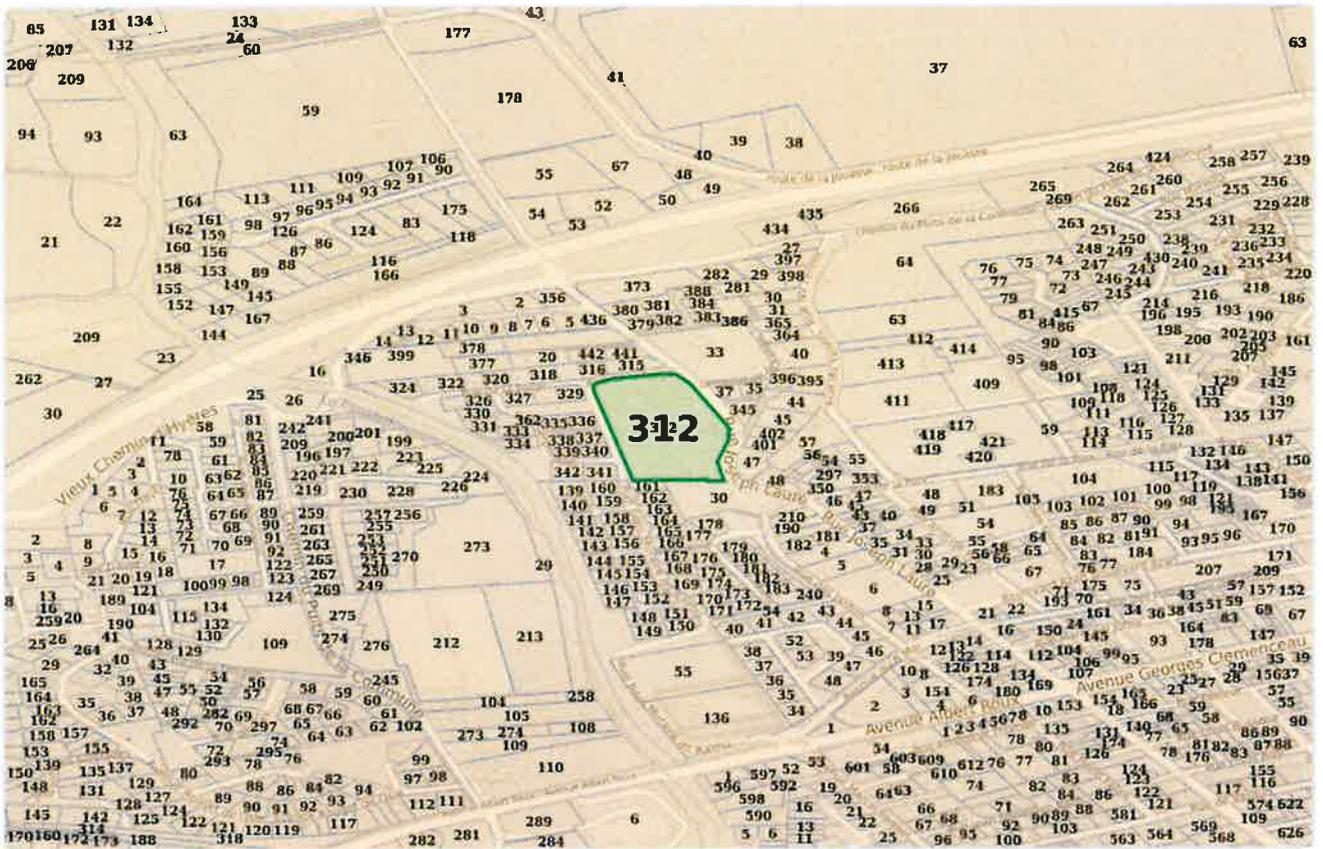
Inondation

## FEU DE FORÊT



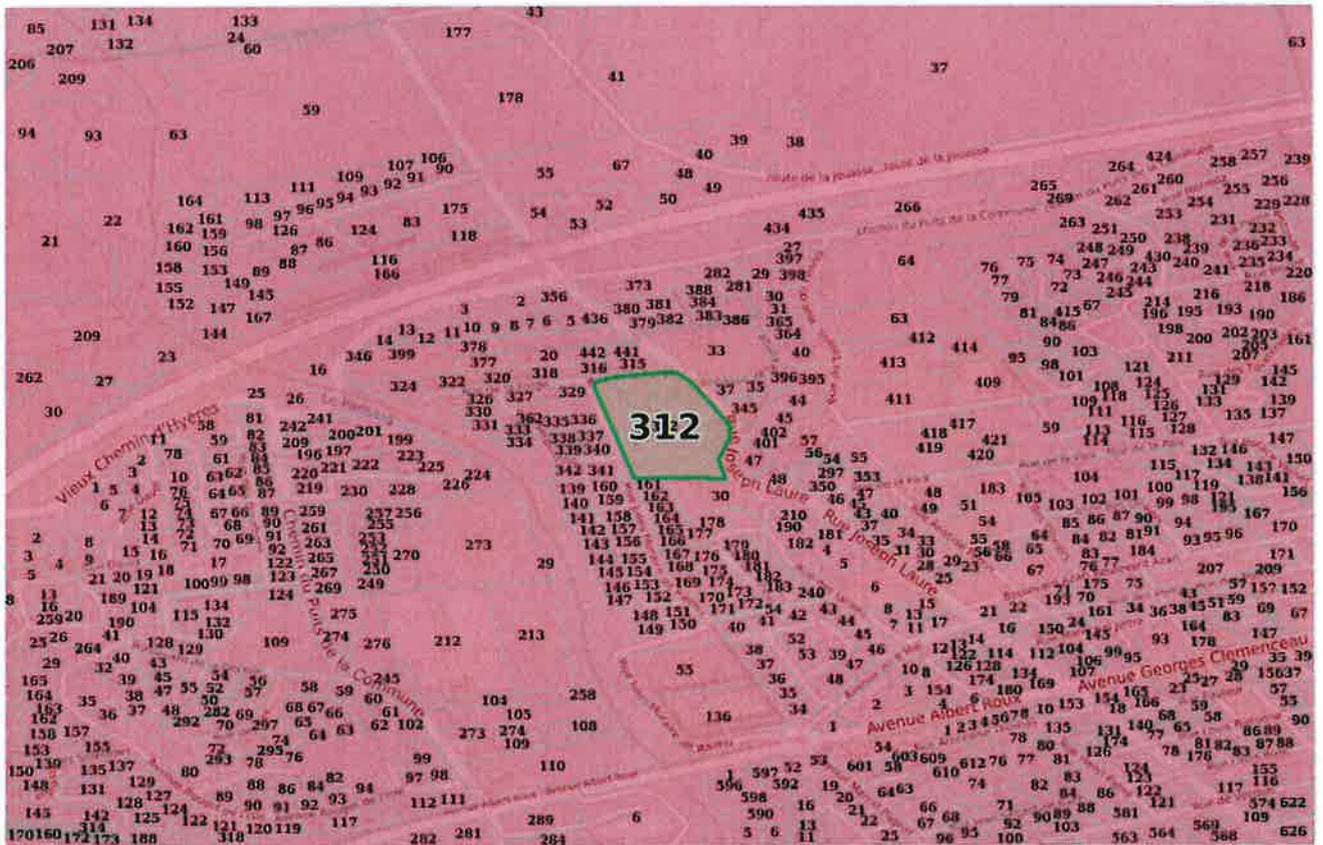
RA	B2	Précaution	Risque fort à très fort	Zone orange
B0	B3	Précaution forte	Risque modéré	Zone rouge
B1	Bv	Risque assez fort	Risque modéré à fort	RP
B1a	Danger	Risque faible à modéré	Risque moyen	Zone de risque

# MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



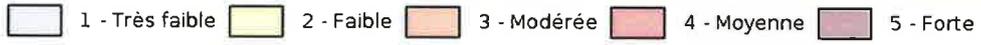
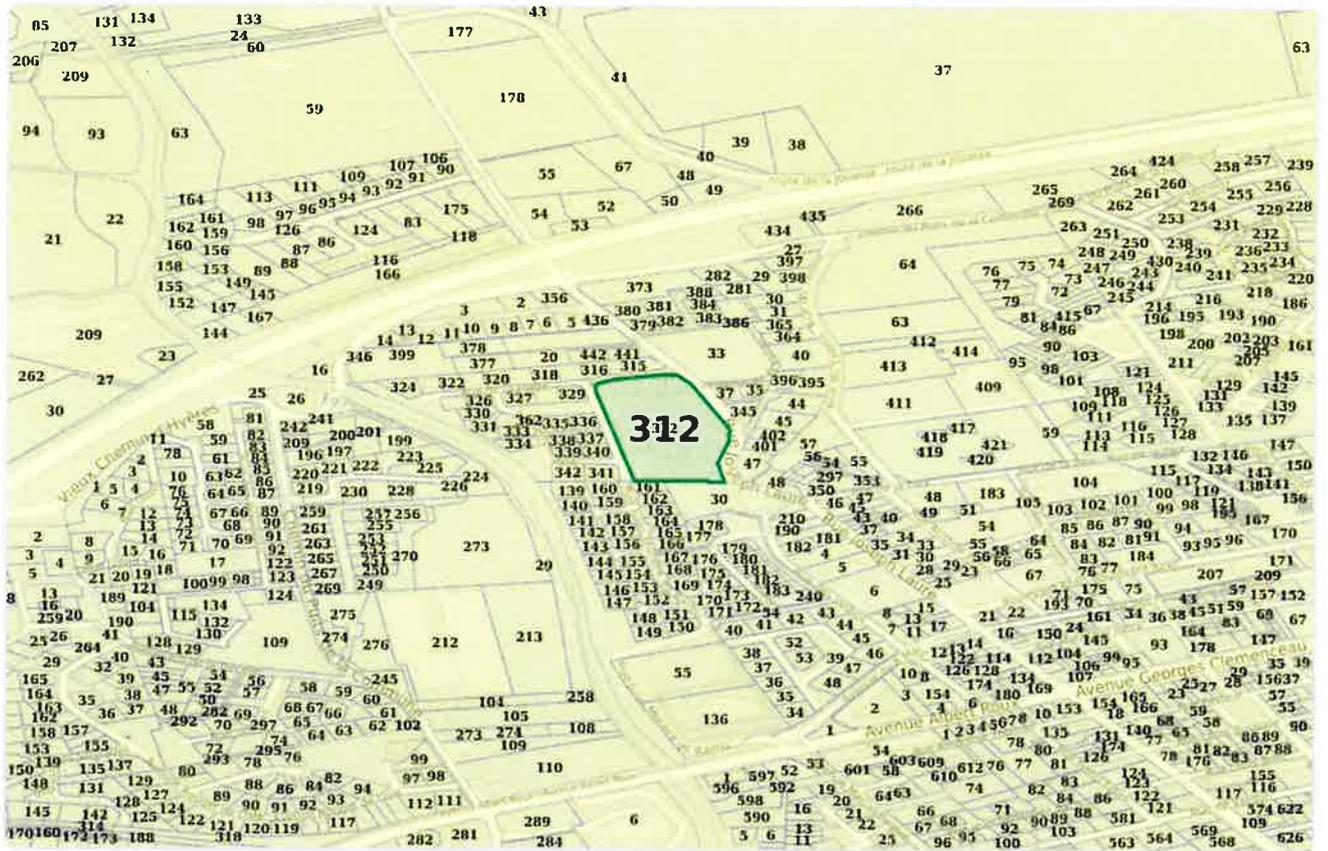
Faible    Moyen    Fort

# RADON



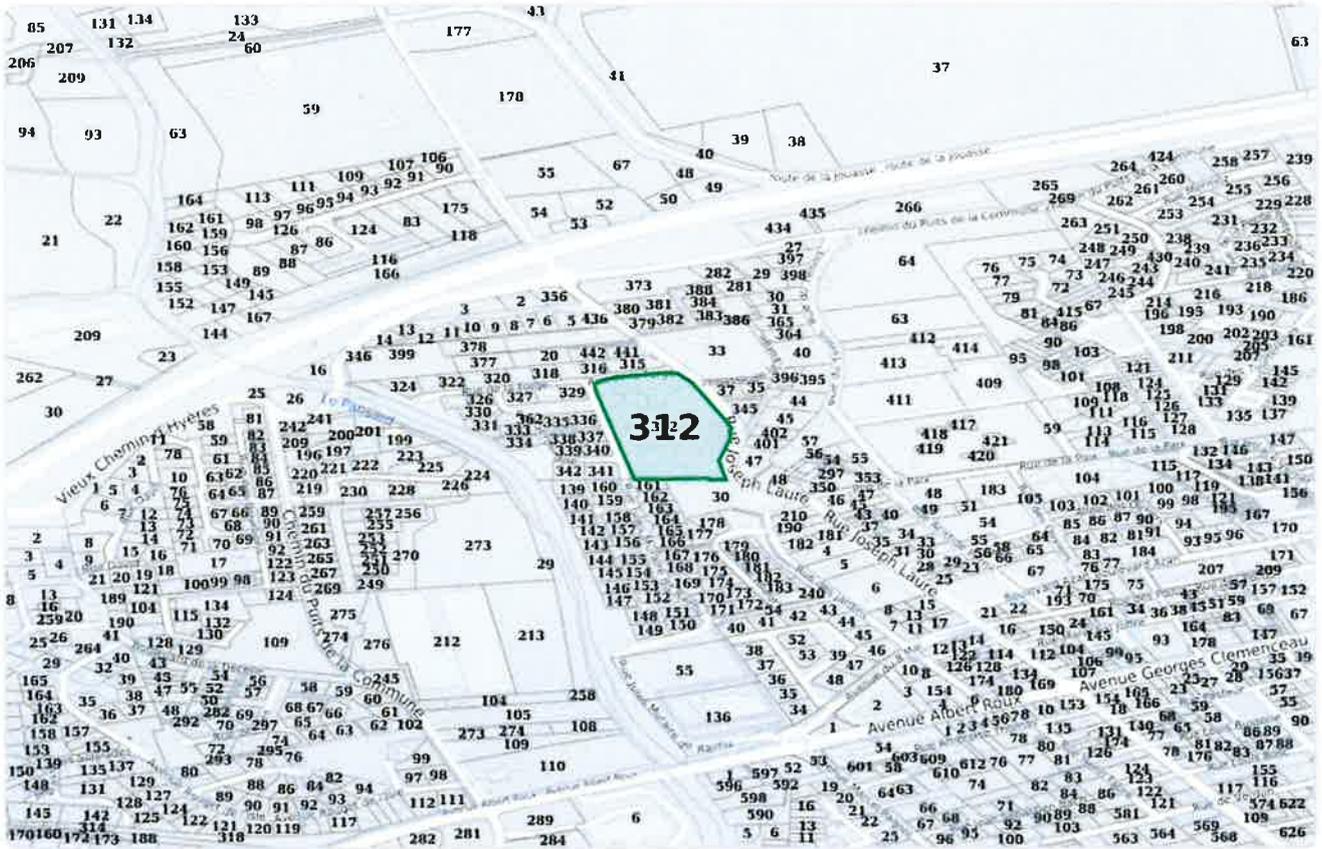
Niveau 1    Niveau 2    Niveau 3

# SÉISME



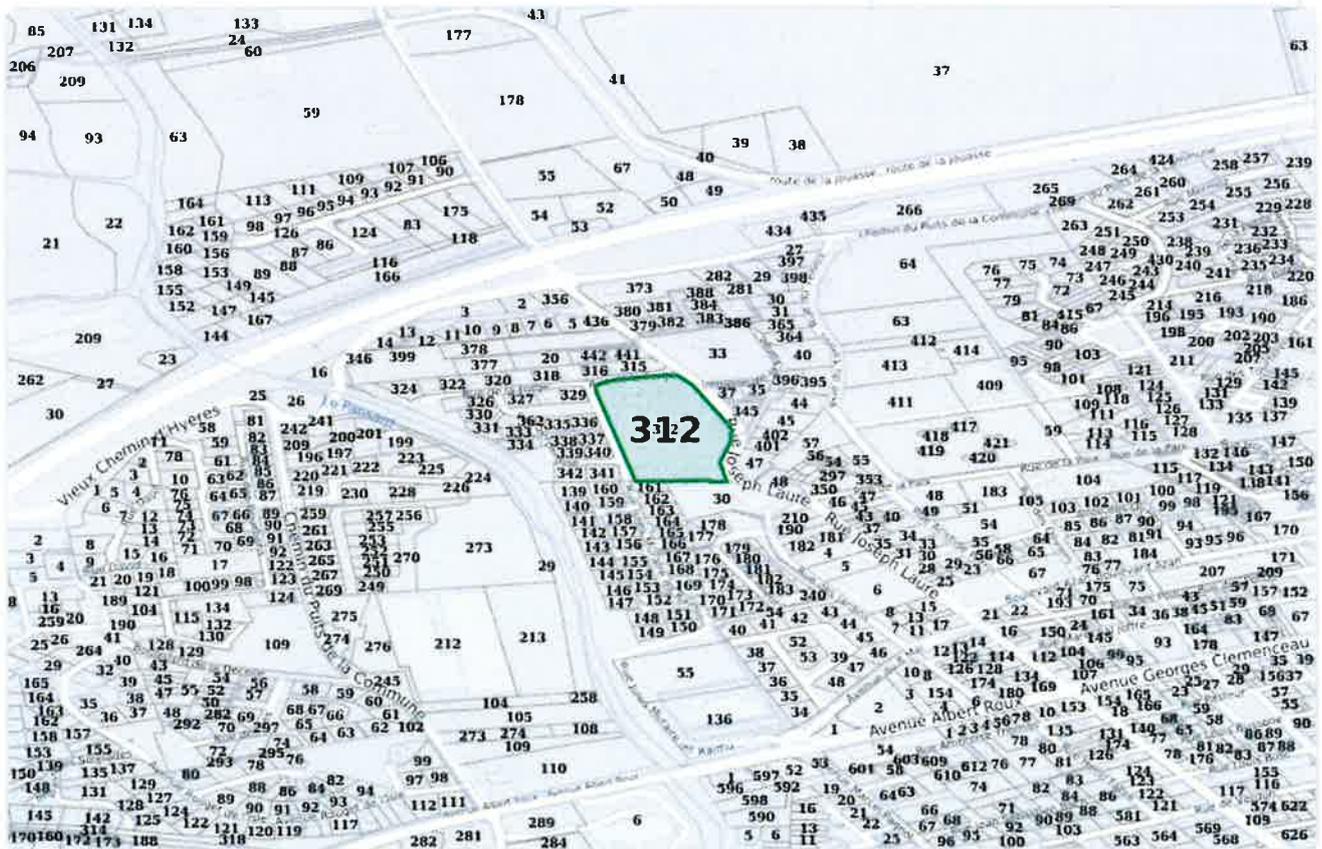
# BASOL-BASIAS



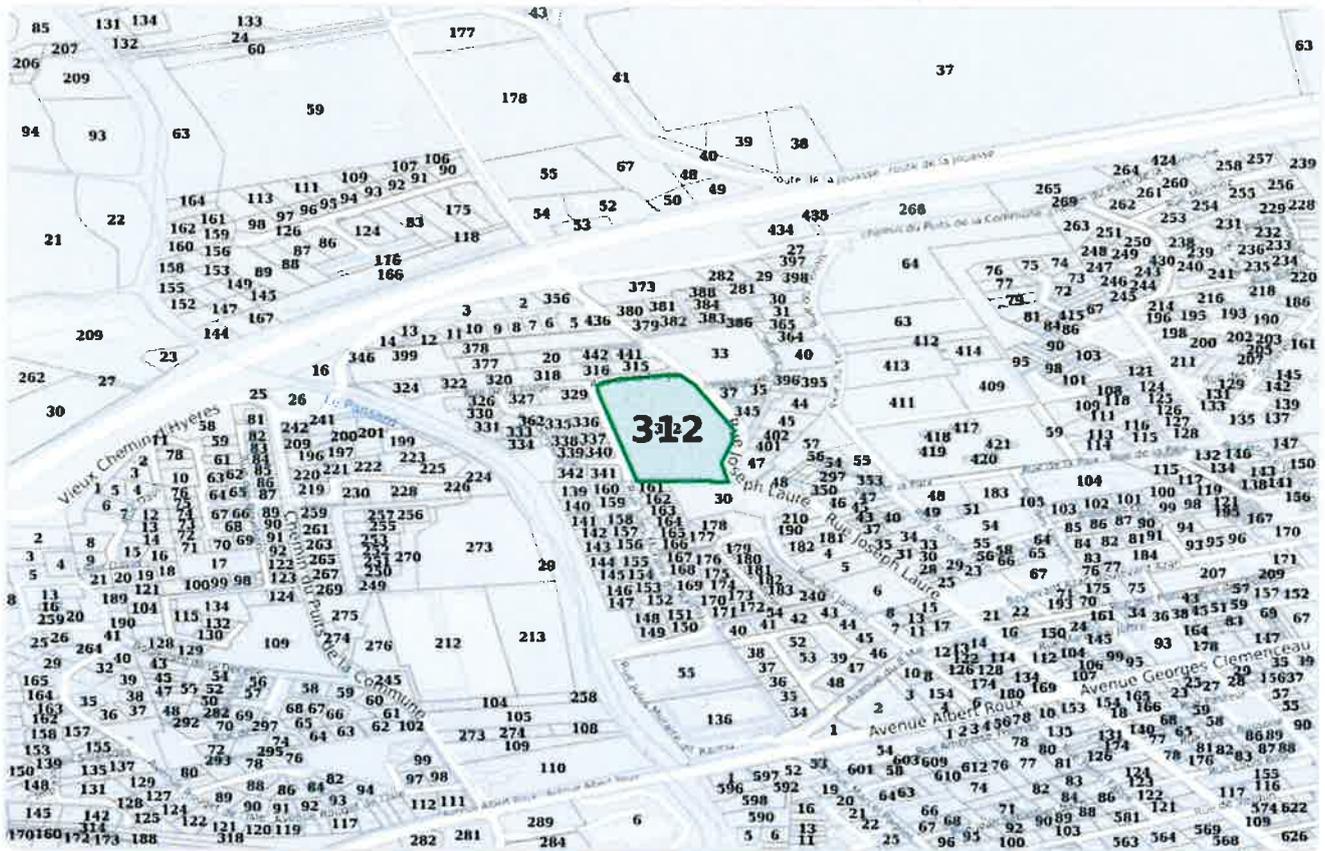


● ICPE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Zone A    Zone B    Zone C    Zone D



■ Basol

## Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
	Camping La Forge Dépôt de gaz	34 mètres
		336 mètres

Préfecture : Var

Commune : LA LONDE LES MAURES

### Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble

41 Rue de la Forge 83250 LA LONDE LES MAURES

83250 LA LONDE LES MAURES

#### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

#### Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2017	30/09/2017	18/09/2018	20/10/2018	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain	25/11/2014	27/11/2014	01/02/2016	02/03/2016	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	29/09/1982	30/09/1982	24/12/1982	26/12/1982	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	10/11/1996	13/11/1996	21/01/1997	05/02/1997	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	17/11/2002	17/11/2002	24/02/2003	09/03/2003	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	07/09/2005	07/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	15/12/2008	16/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain	15/12/2008	16/12/2008	10/11/2009	14/11/2009	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	15/06/2010	15/06/2010	14/09/2010	17/09/2010	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	18/01/2014	19/01/2014	31/01/2014	02/02/2014	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	25/11/2014	27/11/2014	03/12/2014	04/12/2014	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

**14/09/2021**

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom du vendeur ou du bailleur

**SNC MARIIGNAN RESIDENCES**

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs.

www.geririskes.gouv.fr